



Bonnemain actualités



**Lecture spectacle
Fabienne SWIATLY
23.11.2018**

**Ludolire « Autour des
contes »
01.12.2018**

**Noël à la cantine
20.12.2018**

**Réveillon
Comité d'Animation
31.12.2018**



**Cérémonie des vœux et
remise de médailles
06.01.2019**

**Théâtre troupe Tonone
« Ca se complique »
01 et 02.2019**

**Ludolire « Dans mon
jardin »
09.03.2019**

**Les Arts Printaniers
Amis de l'école publique
16.03.2019**

SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2018
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2019
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2019
- Les infos municipales
- Les infos des associations

Lors de sa réunion du 7 mars dernier, le Conseil Municipal a examiné et approuvé le compte administratif de la commune ainsi que celui de l'assainissement collectif. Ces comptes arrêtés au 31 décembre 2018 présentent un excédent de fonctionnement positif de :

- **236 599.81 €** pour la commune
- **81 234.74 €** pour l'assainissement collectif

Le montant des dépenses globales de fonctionnement a diminué de quelque 7 000 €, c'est une première qui mérite d'être soulignée ; l'ensemble des recettes fiscales et autres ont, quant à elles, continué à croître légèrement. Ce résultat de 236 599.81 € est très satisfaisant. Il va permettre d'autofinancer les investissements à venir sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt pour les années à venir.

La situation financière de la commune est saine et ceci est le résultat d'une gestion rigoureuse depuis 2014. Il n'a pas été nécessaire d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes qui restent figées pour la 17^{ème} année consécutive :

- Taxe d'habitation : 12.69 %
- Taxe foncier bâti : 14.16 %
- Taxe foncier non bâti : 41.93 %

La commune de Bonnemain fait partie de celles qui se situent dans la fourchette basse des taux d'imposition, et par la même de la pression fiscale exercée à l'égard de ses habitants.

La suppression de la taxe d'habitation va s'enclencher mais doit être compensée intégralement, donc sans incidence sur les finances de la commune. Alors soyons optimistes pour l'avenir.

Le Maire,

Marcel PIOT

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Nathalie TESSIER, Olivier MILLION et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Danielle HUOT qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Béatrice LEROUX, Loïc LEBRET qui a donné pouvoir à Nathalie TESSIER.

Secrétaire de séance : Philippe DOUARD

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 08/2018 du 31 octobre 2018 : acceptation de la proposition de la société RODE relative à la fourniture de décorations de Noël, pour un montant de 5 286.73 € HT.

- Décision n° 09/2018 du 5 novembre 2018 : acceptation de la proposition de la société PORTALP France relative à un contrat de maintenance préventive de la porte automatique de la maison de santé pour un montant annuel de 178 € HT.

- Décision n° 10/2018 du 9 novembre 2018 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 1 la Cour Verte, cadastré AB 310 et 464, d'une superficie totale de 341 m², appartenant à Madame Isabelle STINDEL et Monsieur Antoine COGREL.

TARIFS PUBLICS 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs publics 2019 (consultables au secrétariat de mairie).

TARIFS BIBLIOTHÈQUE LE « LIVRE EN BONNES MAINS »

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique une convention de partenariat relative à la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire.

Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs d'inscription suivants, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Habitant des communes du réseau :

- 10 € par adulte et par an (de date à date)

- 5 € par adulte et par an (de date à date) pour :

- Les personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA, APA, parents isolés, minimum vieillesse)
 - Les étudiants de 18 à 25 ans
 - Les touristes (caution de 50 €)
 - Les nouveaux habitants, arrivés il y a moins d'un an sur le territoire dans une commune adhérente au réseau
 - Gratuité pour les moins de 18 ans
 - Gratuité pour les bénévoles œuvrant en bibliothèque
- Habitant des communes hors réseau : 15 € par personne et par an (de date à date)

TARIFS ALSH 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification suivante :

- Pour les tranches de quotient familial comprises entre 0 à 903 €, la journée sera facturée 6,84 € et la demi journée 4,66 €.

- Pour les tranches supérieures, la journée sera facturée 9,81 € et la demi journée 6,70 €.

- Pour les familles dont les ressources ne sont pas connues, la journée sera facturée 10,20 € et la demi journée 6,84 €.

- Pour les hors commune avec convention, la journée sera facturée 11,29 € et la demi journée 7,34 €.

- Pour les hors commune sans convention, la journée sera facturée 16,29 € et la demi-journée 12,34 €.

- Pour toutes les tranches, le repas sera facturé 3,56 €.

PÔLE SANTE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et 3 abstentions (Nathalie TESSIER, Olivier MILLION et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER) :

- l'avenant n° 4 au lot 1 (terrassement, VRD, espaces verts) avec l'entreprise BLAIRE et HUBERT d'un montant de 750 € TTC (plus-value pour fourniture et mise en œuvre de béton balayé sur 25 m²).

- l'avenant n° 4 au lot 7 (menuiseries intérieures) avec l'entreprise SPPM d'un montant négatif de 529.20 € TTC (moins-value suite suppression d'éléments et ajout de travaux complémentaires)

Madame Nathalie TESSIER fait observer que le terme « maison de santé » ne convient pas dans le cas présent. Monsieur le Maire lui répond qu'une vérification sera opérée sur le nom à donner à ce bâtiment.

PÔLE SANTE : PROLONGATION CONVENTION MISE A DISPOSITION ET BAIL PROFESSIONNEL

a) Convention de mise à disposition

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et 3 abstentions (Nathalie TESSIER, Olivier MILLION et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER) la prorogation de la convention de mise à disposition de la maison de santé aux trois professionnels de santé jusqu'au 31 décembre 2018.

b) Bail professionnel

Monsieur le Maire présente les projets de baux qui vont définir les conditions de chaque professionnel médical ou paramédical qui vont exercer dans la maison de santé. Ces projets ont été élaborés après négociation avec les professionnels de santé.

Une discussion s'engage entre les élus. Les élus de la minorité regrettent que les fluides ne soient pas remboursés par les professionnels de santé alors que lorsqu'une famille loue un logement, elle doit les payer en plus du loyer. Ils regrettent également que les baux ne soient pas rétroactifs au 1^{er} novembre 2018, date de l'utilisation effective des locaux.

Monsieur le Maire leur répond qu'il s'agit d'apporter un service de proximité à la population et que comme tout service, une partie du coût reste à charge de la collectivité, que ce soit la bibliothèque, l'accueil de loisirs, les écoles ou demain peut-être le soutien au dernier commerce. Ce bâtiment dans le domaine de la santé va permettre à la commune de rester attractive et de conserver ainsi ces services existants. Monsieur Jean-Paul MURIE, 3^{ème} adjoint, précise aussi qu'une partie des fluides est prise en compte dans le coût du loyer. Monsieur Olivier MILLION observe que cette précision apporte un éclairage nouveau. Monsieur le Maire ajoute que des communes restent dans le cadre d'un forfait de loyer sans aucune participation aux charges.

A la question de l'absence de dépôt de garantie qui pourrait prévenir des dégradations au cours du bail, Monsieur le Maire précise que nous sommes dans une relation de confiance avec les professionnels.

Madame Nathalie TESSIER donne ensuite lecture, au nom du groupe minoritaire, du texte suivant « *Avoir un toit sur la tête* » :

« Nous connaissons et comprenons tous cette expression : avoir un abri, un lieu de vie.

Vie familiale, lorsqu'il s'agit de nos foyers

Lieu professionnel pour exercer son activité.

Ceci semble simple et logique.

Il n'est cependant pas si facile aujourd'hui d'avoir la possibilité d'accéder à ce besoin.

D'ailleurs l'actualité nous le montre bien, nous parlons de pouvoir d'achat, ceci entendant aussi le pouvoir de se loger ; il faut prévoir les futurs loyers, les cautions... Personne n'y échappe...

Les communes de France ont dû proposer des solutions de logements sociaux.

Il y a bien sûr d'autres projets pour offrir aux citoyens des services sur leur commune.

A Bonnemain, un bâtiment vient d'être réalisé, financé par le domaine public, puisque l'on parle entre autres de nos impôts pour la construction de la maison dite « maison de santé » !

Des professionnels y sont installés depuis novembre 2018.

La mise à disposition de ce local ne fait toujours pas l'objet de bail... Doit-on comprendre que l'on parle de période de gratuité d'occupation des lieux ?

Nous sommes conscients du besoin de services de santé sur notre commune, et nous ne mettons absolument pas en cause le professionnalisme des personnes présentes, tant sur le plan sanitaire que sur le plan social.

Ces professionnels sont à l'écoute des douleurs et des difficultés de leurs patients, ils sont de bons conseils pour les orienter vers différents organismes d'aide et de soutien ; l'ADMR par exemple mais aussi vers le CCAS (centre communal d'action sociale) de notre commune.

Pour agir le CCAS reçoit une subvention de la commune, mais il doit faire face aux demandes ; c'est pourquoi, il peut recevoir des dons pour le soutenir dans ses actions. Les donateurs, particuliers ou entreprises, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts.

Se domicilier à quel prix ?

Nous sommes soucieux d'ÉGALITÉ et de FRATERNITÉ, alors LIBERTÉ de réflexion face à cette expression : « Avoir un toit sur la tête »

Le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 3 abstentions (Nathalie TESSIER, Olivier MILLION et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER) de :

- Fixer à 8.65 € HT le m² les loyers mensuels des professionnels médicaux et paramédicaux de la maison de santé, à compter du 1^{er} janvier 2019, en fonction des surfaces utilisées par chaque professionnel.

- Dire que le montant sera réévalué au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice INSEE des loyers des activités tertiaires (ILAT) en vigueur (1^{er} trimestre de l'année N-1) avec un maximum de 10 % l'an.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer les baux professionnels correspondant avec Madame Patricia LEFEUVE, Madame Elodie NIHOUL et Madame Laetitia LEGROS pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019. Ces baux seront passés en l'étude de Maître Cédric FRESSENON, notaire à Châteauneuf d'Ille et Vilaine

RÉGIME INDEMNITAIRE : MISE EN PLACE DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place au 1^{er} janvier 2019 du Complément Indemnitaire et la suppression de la carence RIFSEEP instituée précédemment.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : RENOUVELLEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse engagé entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2017 et propose de le renouveler.

Les actions maintenues sont les suivantes : crèche Ty Bon'Home avec Evancia, espaces loisirs itinérants avec la FSCF et l'accueil de loisirs avec l'UFCV.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

SISTEC : RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel facturation cantine/garderie de la commune auprès de la société SISTEC pour une durée de 3 ans et un coût annuel de 278.80 € HT

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 1.

CCAS SUBVENTION 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre de 8 000 € au CCAS.

SDE35 : RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉNERGIE.

Pour répondre à de nouveaux besoins, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz, dénommé groupement de commandes énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le retrait de la commune de Bonnemain du groupement de commandes de

fourniture d'électricité porté par le SDE 35 à l'issue des marchés en cours ou attribués et autorise l'adhésion de la commune de Bonnemain au nouveau groupement de commandes de fourniture d'énergie.

CONSTITUTION DE LA CAO POUR LE MARCHÉ MUTUALISÉ DE SERVICES D'ASSURANCES : DÉSIGNATION DES MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 juillet 2018, le Conseil Municipal a choisi d'adhérer au groupement de commandes permanent proposé par la Communauté de Communes Bretagne Romantique. Un premier marché mutualisé auquel la commune a souhaité participer a été lancé le 28 septembre 2018. Il regroupe 9 membres du groupement. La CCBR y assure le rôle de coordonnateur.

Il s'agit d'un marché formalisé de services d'assurances constitués de 5 lots dont 4 lots concernant directement la commune.

Dans le cadre de ce marché mutualisé, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- désigner en qualité de membre à voix consultative titulaire : Monsieur Marcel PIOT

- désigner en qualité de membre à voix consultative suppléant : Monsieur Jean-Paul MURIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MODIFICATION DES STATUTS COMPÉTENCE ANIMATION SPORTIVE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique afin d'exercer à compter du 1^{er} janvier 2019 la compétence facultative suivante : « Compétence animation sportive à travers la création d'un fonds de soutien réparti en 2 sections :

1- Fonds de soutien à l'emploi en faveur de l'office des sports du territoire et des associations sportives utilisatrices des équipements sportifs couverts d'intérêt communautaire à vocation unique à savoir spécialisés dans une seule discipline sportive.

2- Fonds de soutien aux dépenses d'équipements nécessaires à l'activité des associations sportives utilisatrices des équipements sportifs couverts d'intérêt communautaire à vocation unique à savoir spécialisés dans une seule discipline sportive »

DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL D'UNE RÉDUCTION DES FRAIS DE CARBURANTS POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Soucieuse de préserver l'attractivité de la commune, le Conseil Municipal de la commune de Bonnemain, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine décide de :

- DEMANDER au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel ;

- S'OPPOSER à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;

- DEMANDER au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;

- DEMANDER que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;

- S'ENGAGER à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;

- DEMANDER aux parlementaires du Département de porter ces considérants et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;

- SOUTENIR la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;

- DEMANDER au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURE, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Jean-François GUERIN qui a donné pouvoir à Jean-Paul MURIE, Loïc LEBRET, Olivier MILLION.

Absente : Nathalie TESSIER

Secrétaire de séance : Sonia ROBERT

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – ANNÉE 2019

- Création d'un ralentisseur devant l'école – RD 9 : 10 302,00 €
- Cheminement piétonnier - RD 80 : 10 615,00 €
- Création d'un ralentisseur - RD 80 : 7 480,00 €
- Marquage passage piéton - RD 80 : 1 700,00 €
Sous Total : 30 097,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- déposer des demandes de subvention au titre des amendes de police 2019 pour chacune des opérations désignées ci-dessus pour la commune de Bonnemain ;

- autoriser Monsieur le Maire à faire réaliser par la Communauté de Communes Bretagne Romantique les opérations nécessaires au dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès du Département.

ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

En application du contrat d'association liant l'école Privée Saint-Joseph et l'État, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'OGEC une subvention de fonctionnement de **53 270.55 €** pour l'année 2019.

INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 1 abstention (Philippe DOUARD), de verser une indemnité de **320 €** à Monsieur le curé de Combourg pour l'année 2019.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL : MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le CDG 35 pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Nathalie TESSIER et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Danielle HUOT, Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURE, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Olivier MILLION.

Secrétaire de séance : Nathalie TESSIER

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 01/2019 du 8 février 2019 : acceptation de la proposition de la société QUALICONSULT relative au dépistage du radon à l'école Henri Matisse et l'accueil de loisirs pour un montant de 480 € HT.

- Décision n° 02/2019 du 8 février 2019 : acceptation de la proposition de la société BODET relative au remplacement des câbles de puissance et de télécommande des cloches pour un montant de 1 526.75 € HT.

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la commune.

Il explique que l'excédent obtenu cette année en fonctionnement est le résultat d'une gestion rigoureuse des dépenses depuis 2014.

Il constate, au niveau de la section de fonctionnement, une maîtrise des dépenses courantes ainsi que des dépenses de personnel. Il en résulte une baisse des dépenses réelles de plus de 7 000 € par rapport à 2017.

Le Conseil Municipal adopte par 9 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) la section de fonctionnement et la section d'investissement du Compte Administratif de la Commune qui font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 829 071.40 €

Recettes : 1 065 671.21 €

Soit un excédent de fonctionnement : **236 599.81 €**

Investissement

Dépenses : 825 210.44 €

Recettes : 874 363.09 €

Soit un excédent d'investissement : **49 152.65 €**

Résultat global : 285 752.46 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte par 9 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) la section d'exploitation et par 9 voix pour et 2 voix contre (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) la section d'investissement du Compte Administratif de l'Assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 22 675.58 €

Recettes : 103 910.05 €

Soit un excédent d'exploitation de : **81 234.47 €**

Investissement

Dépenses : 17 168.46 €

Recettes : 66 757.48 €

Soit un excédent d'investissement de : **49 589.02 €**

Résultat global : 130 823.49 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 : COMMUNE

Le Conseil Municipal décide d'affecter, par 11 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER), **230 000 €** à la section d'investissement du budget primitif 2019 commune.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER), de ne pas affecter de montant à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2019 Assainissement. L'excédent d'exploitation sera reporté intégralement en section d'exploitation.

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES 2019

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition suivants **pour la 17^{ème} année consécutive** :

Taxe d'habitation : 12.69 %

Taxe foncier bâti : 14.16 %

Taxe foncier non bâti : 41.93 %

SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de **9 090 €** au FCLMB concernant l'animateur sportif.

ACCUEIL DE LOISIRS : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC L'UFCV

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention de partenariat avec l'UFCV pour l'année 2019. La participation de la commune pour la gestion de l'accueil de loisirs s'élève à 31 514 €.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MODIFICATION DES STATUTS TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 1^{er} CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MESNIL ROC'H

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique :

- concernant le transfert à l'EPCI-FP, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la compétence suivante : « Eau potable ».

- concernant l'article 1^{er} par suite de la création de la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION DE TINTÉNIAC : MODIFICATION DES STATUTS CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MESNIL ROC'H

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac par suite de la création de la commune nouvelle de Mesnil Roc'h.

PAYS DE SAINT MALO : BILAN 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2018 du Pays de Saint Malo.

Pôle santé de Bonnemain

Suite à une erreur dans le dernier bulletin municipal de janvier 2019, veuillez trouver ci-joint les numéros de téléphone rectifiés des professionnels de santé installés au pôle santé :

- Madame Élodie NIHOUL, kinésithérapeute : **06.27.74.12.28**
- Madame Patricia LUCAS-LEFEUVE avec ses collaboratrices de son cabinet d'infirmiers : **02.99.73.43.94**
- Madame Lætitia LEGROS, psychologue : **07.85.12.52.92**

Espaces Loisirs Itinérants

Du 15 au 19 avril 2019, retrouvez des activités de loisirs au complexe sportif de Bonnemain pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans, de 10h à 18h.

Au programme, activités sportives traditionnelles (baseball, roller, basket, hockey...), activités sportives originales (choukball, kinball, ultimate, indiaka...), activités culturelles et artistiques (jeux de société, théâtre, activités manuelles, grands jeux..) activités festives à la carte (soirée familiale, palet, pétanque, soirée grillades...).

Tarifs familles en fonction du quotient familial et réduction CAF (bons vacances acceptés).

Renseignements et inscriptions en mairie au 02.99.73.46.39.
N'hésitez pas à vous inscrire.

Bibliothèque Le Livre en Bonnes Mains



Suite à la mise en réseau des bibliothèques de la Bretagne Romantique les tarifs ont été modifiés : pour les habitants des communes du réseau : l'inscription est désormais gratuite pour les moins de 18 ans, 10 € pour les adultes et 5 € pour les personnes bénéficiant des minima sociaux, les étudiants, les touristes et les nouveaux habitants. (Habitants hors réseau : 15€ par personne)

Tél : 02.23.16.04.88 - bibliotheque@bonnemain.fr
www.bibliotheques.bretagneromantique.fr



- Samedi 11 mai de 10h à 12h : LUDOLIRE : « Princesses et chevaliers ». Avec La ludothèque « Au Bois des Ludes ». Venez partager un moment convivial autour des jeux et des livres ! Animation financée par la communauté de Communes

- Prix des Lecteurs : Vous avez jusqu'au mois de juin pour lire les 6 romans et voter pour vos 3 favoris !

- Atelier d'écriture animé par Louis Hautefort : Date à fixer ! Nous vous tiendrons au courant sur le site de la commune.

Carte d'identité et passeport

À l'approche des congés, la préfecture recommande aux usagers de vérifier, dès à présent, la validité des papiers d'identité. Les demandes de titre d'identité, ou de renouvellement, si nécessaire, doivent être déposées dès maintenant, afin de limiter les délais d'attente et d'obtention.

La liste des communes équipées du dispositif de recueil des demandes de papiers d'identité, du département d'Ille-et-Vilaine est consultable à l'adresse suivante :
www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-Nationale-d-identite-CNI/Documents-identites-33-communes-d-Ille-et-Vilaine-pour-faire-une-demande

Les élections européennes auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**. Le bureau de vote sera ouvert à la salle des fêtes, 12 rue de Joudette, de 8h à 18h. Tous les électeurs de la commune recevront une nouvelle carte électorale courant avril 2019.

LES INFOS DES ASSOCIATIONS

Comité d'Animation :

Samedi 06 avril: randonnée pédestre 9 km. Départ à 9h15 du bourg de Bonnemain – Participation 1 € - Pot de l'amitié au retour

Vendredi 31 mai : fête de la musique

Samedi 29 juin : randonnée contée – salle des associations

Club du Bon'Accueil

Mercredi 10 avril : repas de printemps à la salle des fêtes réservé aux adhérents.

CATM

Samedi 27 avril : spectacle Fred le Disou et Roger le Contou à la salle des fêtes

Mercredi 08 mai: commémoration victoire 08 mai 1945 au monument aux morts



JS Dol Cycliste et Parioise

20ème championnat de France cycliste du clergé
Mardi 30 avril (contre la montre individuel à Lourmais) et mercredi 1er mai (course en ligne à Bonnemain)



ACCA

Dimanche 5 mai : étang de Chaloué. Concours de pêche à 7h, jambon à l'os à 12h30. Concours de palets à 14h30.

Théâtre Troupe Tonone

Dimanche 12 mai: représentation théâtre enfants - salle des fêtes

Les Amis de l'Ecole Publique

Samedi 18 mai : loto à la salle des fêtes

Dimanche 30 juin : Fête de l'école au jardin du presbytère

APEL Ecole Saint Joseph

Dimanche 19 mai : vide grenier

Dimanche 23 juin : kermesse de l'école

Les Mains Unies

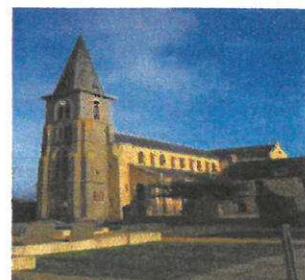
Vendredi 31 mai au dimanche 2 juin : accueil des belges et animations.

IMPORTANT

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : **www.bonnemain.fr**

ACCUEIL DES DOTTIGNIENS LE WEEK END DE L'ASCENSION A BONNEMAIN

du Jeudi 30 mai au Dimanche 2 juin



PROGRAMME

-le jeudi 18h30 accueil des Dottigniens à la Mairie

puis rencontre des familles Dottigniennes et Bonnemainésiennes

-le Vendredi 19h00 fête de la musique

sur le parking de la salle des fêtes au cours de la soirée :
lâcher de ballons vers 20h00 , différents groupes musicaux , spectacle de Country,
petite restauration sur place, Bandas de Dottignies **les Rigolos** ,
feux d'artifice vers 23 h30.

-le samedi 1 juin à partir de 14h00

défilé dans les rues de Bonnemain: Les Géants ,les Rigolos , le 7ème de ligne ,



un char de l'église de Bonnemain, la fanfare de la Fresnais,
enfants et parents déguisés etc...

Sur la place : buvette, petite restauration, animations diverses

-17h30 jet des mains réservé aux enfants

-19h30 repas à la salle des fêtes (jumalaya)

et soirée dansante (tarif hors boisson 12€ les + de 12ans ;
s'inscrire à un responsable avant le 25 mai).

-le dimanche 2 juin départ des Dottigniens

Le samedi nous vous invitons à participer au défilé et bien sûr déguisés car nos amis Dottigniens le seront . Un concours de vélos fleuris récompensera les enfants de moins de 12 ans d'une part et les ados et les adultes d'autre part ; s'inscrire avant le 25 mai.

Notre Association « les mains unies » recherche quelques familles susceptibles
d'accueillir et de loger nos amis belges nous contacter:

Loïc LEBRET 07 61 01 78 59

Yolande HONORE 06 76 96 99 43

Huguette THEBAULT 07 87 96 30 47

Nathalie TESSIER 06 81 51 24 88



Pendant tout le week-end visite possible du camp des 7ème de ligne
dans la prairie derrière l'Église.

CALENDRIER DU COMITE D'ANIMATION 2019

Randonnées

Les randonneurs se retrouvent entre 9h15 et 9h30 et le lieu de départ se situe derrière l'Église près de l'atelier communal .La durée est voisine de 2 heures pour un parcours de 8 à 10 kms au retour un verre de l'amitié est servi participation 1 euro .

le samedi 2 mars

commune de Bonnemain

le samedi 6 avril

déplacement en voiture pour un parcours en extérieur

le samedi 4 mai

commune de Bonnemain

le samedi 29 juin à 20h00 randonnée contée

départ du presbytère au retour boisson chaude et gâteau

le samedi 6 juillet

en extérieur

le samedi 5 octobre

commune de Bonnemain

le samedi 2 novembre

en extérieur

le dimanche 8 décembre randonnée du Téléthon

départ 9h30 pour 8kms et 10h30 pour 3 kms



Fête de la musique se déroulera cette année avec l'accueil des Dottigniens

Stock-cars le week-end du samedi 8 septembre en nocturne et dimanche 9 septembre

Classes 9 le dimanche 22 septembre photos et repas le midi

Réveillon le 31 décembre

De septembre à juin hors vacances scolaires

Country le lundi soir 18h45 à 20h15

Yoga le vendredi de 9h00 à 10h00

Contact et renseignement auprès d'un responsable du Comité d'animation

Coquin Mireille 02 99 73 74 87 Lebret Loïc 07 61 01 78 59

Tessier Nathalie 06 81 51 24 88 Thébault Huguette 07 87 96 30 47

